



FORMATION

Accompagnement des entreprises à l'apprentissage

Les + OBJECTIFS

→ Accompagner les entreprises en facilitant la rédaction et la gestion administrative des contrats d'apprentissage et l'accès à une information ciblée.

Pour QUI ?

→ Les entreprises affiliées à **OCAPIAT** concluant des contrats d'apprentissage dans les secteurs de nos métiers (agriculteurs, viticulteurs, arboriculteurs, maraîchers, horticulteurs secteurs du paysage,...). Et dont les jeunes suivent leur cursus dans l'un des deux **CFA Alsaciens** (Rouffach ou Obernai).

Service et prestation

Nos solutions d'accompagnement



NOTRE SERVICE :

- Information actualisée et conseil en matière de démarches, réglementation, ressources, aides financières à l'apprentissage.
- Aide individuelle à la rédaction du contrat d'apprentissage : vérification des données, calculs de taux de rémunération spécifiques, vérification des compétences du maître d'apprentissage.
- Information de la MSA pour la convocation à l'Examen Médical d'Aptitude (EMA), uniquement avec les entreprises alsaciennes.
- Suivi individuel du contrat sur sa durée (validation, aides financières, avenants, rupture).



MODALITÉS :

- Permanence téléphonique, gestion dématérialisée



BÉNÉFICIE CLIENT :

- Un contrat d'apprentissage valide et sécurisé.
- Un gain de temps sur le travail administratif.
- Un contact privilégié avec les jeunes et les CFA pour les besoins de recrutement.
- La gratuité des formations de tuteurs et maîtres d'apprentissage pour les chefs d'entreprises (éligibles à Vivea).



DOCUMENTS REMIS :

- Copie du contrat d'apprentissage, préalablement déposé sur la plateforme d'OCAPIAT.



Cette prestation est réalisée par la cellule apprentissage - orientation de la Chambre d'agriculture par nos conseillers et assistantes formation

Infos pratiques

Contact

Sandrine Fels
0800 67 00 68
apprentissage@alsace.chambagri.fr

Heures de permanence :

Du mardi au vendredi : 8h30 à 12h

Tarifs - modalité - durée

Tarifs, modalité et conditions générales de vente sur demande et consultables sur le site internet : <https://urlz.fr/1Ps1>

Nous nous adaptons à vos besoins, la durée de cette prestation sera à préciser dans le contrat.



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
ALSACE